

8 JUILLET 2024

SALLE DES FÊTES DE LABRIT

COMPTE-RENDU DE SÉANCE :

COMITÉ DE SÉLECTION FET 21-27

INSTALLATION DU GAL HAUTE LANDE ARMAGNAC



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

COMITE DE SELECTION							
Collège public							
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Délégués suppléants	Présents	Excusés	Absents
COUTIERE Dominique	x			PIEDANNA Raymonde	x		
PEDEUBOY Jean-Louis		x		SARTRE Philippe	x		
ICHARD Vincent	x			DUVERGER Christine			x
BAYLAC DOMENGETROY Jérôme	x			CARRERE Paul		x	
COUSSEAU Hélène		x		PLANCKE Didier		x	
CANTEGREIL Isabelle	x			OLIVIER Roxanne	x		
ARRESTAT Jean Yves	x			DUCOUDRE Sophie	x		
BRUNELLO Jean-Philippe		x		DUPOUY Catherine	x		
LAFON Nicolas	x			LAMARQUE Philippe	x		
LATRY Philippe	x			ROUSSARIE Patrick			x
SORE Serge	x			VALIORGUE Magali		x	
GAUGEACQ Didier			x	FOURNADET Christine			x
Collège privé							
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Délégués suppléants	Présents	Excusés	Absents
RIOUX Renée	x			GALBERT Ingrid		x	
DUBOURG Cécile	x			DUFOURCQ Patricia		x	
DEYRIS Christophe	x			PASSERIEUX Denis			x
PIEL Bertrand		x		SENTUC Jean-Louis		x	
BACCARA Audrey		x		BOUCHONNEAU Philippe	x		
BOURE Bernard		x		LENGELE Nathalie		x	
DARROZE Marc		x		CIER Corinne		x	
CASSAGNE Quentin			x	MASQUERE Cathy		x	
LARTIGUE Patrice		x		DUPOUY Frédéric	x		
LACAVE Nelly	x			HANSKENS Caroline		x	
BIARNES Myriam		x		DARRIMAJOU Isabelle		x	
DARIEL Gaëtan			x	CABROL Christophe			x
Global (règle stricte égalité)							
						Membres présents :	14
						Titulaires :	8
						Suppléants :	6
						Votants :	10
						Membres présents :	6
						Titulaires :	4
						Suppléants :	2
						Votants :	6
						Membres présents :	20
						Titulaires :	12
						Suppléants :	8
						Votants :	12

Afin de respecter la règle du double quorum (au moins 50% des membres présents et une stricte égalité entre les membres votant des deux collèges), 4 membres votants du collège public sont volontaires pour ne pas voter :

- Dominique Coutière
- Jean-Yves Arrestat
- Jérôme Baylac-Domengetroy
- Philippe Latry

Le double quorum est atteint

Assistaient également :

- BAREYT Michel - Maire de Cère
- BORDES Pascal – Délégué communautaire de la CC Landes d'Armagnac
- CABANAC Richard – Maire de Commensacq
- CATUHE Jean-Pierre – Maire de Saint-Gein
- COUTIERE Jeanne - Maire de Maillères
- DANNE Pierre – Président des associations AST et ARDITS
- DUBROCA Jean-Luc - Maire de Brocas
- DUPRAT Frédéric – Maire d'Arue
- GARDELLE BAH Anna - Directrice de l'association culturelle Musicalarue
- GAUBE Alain – Mairie de Labastide d'Armagnac
- GELLEY Vincent – Maire de Sore
- LANGLADE Rose – Maire de Cachén
- LEQUERTIER Antoine – Maire de Mauvezin d'Armagnac
- LOUVET Romain – Artiste et technicien de l'association culturelle AIAA
- PUYBARAUD Jean-Pierre – Maire de Le Sen

Techniciens – Administration :

- OLITE Javier – Chef de service Fonds Européens et Territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine
- ZUAZNABAR-INDA Jérôme – Chargé de mission développement territorial du CD40
- CALMETTES Clara - Chargé de mission FSE+ du CD40
- COUMAU Talita – Chargé de mission FSE+ du CD40
- DAMESTOY Andoni - Chargé de mission Commune de Sagnac-et-Muret
- DUCASSE Malicia – Secrétaire de la Mairie d'Escource

Equipe du Pôle Haute Lande :

- D'ARLOT François – Animateur FET
- DESRUMAUX Caroline – Chargé de mission Santé
- LALANNE Nathalie – Responsable administrative et financière et gestionnaire FET
- LEMONT Frédérique – Coordinatrice

Ordre du jour :

1. Présentation des Fonds Européens Territorialisés (FET),
2. Présentation du rôle du Groupe d'Action Locale (GAL),
3. Fonctionnement du GAL et validation du règlement intérieur,
4. Présentation de la stratégie pour la programmation 21-27,
5. Témoignages de porteurs de projet de la programmation 14-20.

Introduction de la Séance

Le Président de la structure porteuse, Dominique Coutière, introduit la séance et rappelle cette session est destinée à lancer officiellement la 6ème génération des Fonds Européens Territorialisés sur le territoire Haute Lande Armagnac. Il donne ensuite la parole à François d'Arlot pour faire le point sur la programmation 14-20 :

- Une maquette totale de **1 690 207 €**, la maquette initiale était de 1,3 million d'euros, avec une première dotation complémentaire de 90 207 € et une deuxième de 300 000 €,
- Au total, **88 projets ont été programmés** pour un **montant total de 1 638 267,99€**, soit **97%** de l'enveloppe totale,
- 80 opérations ont été payées pour un montant total de 1 417 841,93€,
- 7 dossiers sont en cours de traitement de paiement,
- 1 opération doit être déprogrammée.

Après un tour de table de présentation de chaque membre du GAL, le premier point de l'ordre du jour est abordé.

1. Présentation des Fonds Européens Territorialisés (FET)

François d'Arlot rappelle que les FET sont un programme initié par l'Union Européenne, destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement élaborée par et pour les acteurs locaux. Les FET reposent sur la mise en réseau et la coopération des partenaires au service du développement local et ouvrent un espace d'expérimentation et d'innovation sur un territoire donné. Au total, il existe 54 territoires FET en Nouvelle-Aquitaine, 339 en France et 2 600 dans l'Union Européenne.

2. Présentation du rôle du Groupe d'Action Locale (GAL) Haute Lande Armagnac

La définition du Groupe d'Action Locale et ses composantes sont présentées :

- Le **Comité de Sélection** est constitué de 12 élus titulaires et de 12 socio-professionnels titulaires ainsi que de leurs suppléants ; il est l'organe de gouvernance du GAL.
- L'**équipe technique** composée d'un animateur (1 ETP) et d'une gestionnaire (0,5 ETP).
- La **stratégie locale** et l'**enveloppe financière** attribuée au territoire pour un montant de 2 245 398 € pour la période 21-27.

3. Fonctionnement du GAL et validation du règlement intérieur

Le fonctionnement du GAL est présenté point par point en suivant les articles du règlement intérieur.

a) Article 1.1 : Election du Président et du vice-président

Il est expliqué que par défaut, le président du GAL est celui de la structure porteuse, en l'occurrence Dominique Coutière, Président du Pôle Haute Lande. Ce dernier propose Philippe Latry comme Président du GAL et Jérôme Baylac comme vice-président. Les membres approuvent à l'unanimité.

Il est acté que :

- Philippe Latry est le Président du GAL 21-27 ;
- Jérôme Baylac-Domengetroy est le Vice-Président du GAL.

b) Article 1.3 : Fonctionnement du GAL – Engagement à participer à la vie du GAL

La règle du double quorum est présentée aux membres :

- Au moins 12 membres avec droit de votes (50%) ;
- Stricte égalité entre élus et socio-professionnels.

François d'Arlot précise que cette règle implique une assiduité des membres, qui ont aussi un rôle d'animateur de la stratégie, en promouvant les pratiques innovantes et vertueuses et en rapprochant les porteurs de projet des Fonds Européens.

c) Article 2 : Conflit d'intérêt

Pour cette 6ème génération de Fonds Européens Territorialisés, la Commission européenne sera particulièrement vigilante à ce qu'aucun conflit d'intérêt n'influence la sélection du GAL. La Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré une déclaration d'attestation de non-conflit d'intérêt à signer et à remettre à l'équipe technique du GAL. De plus, chaque membre devra déclarer ses implications électives, associatives et professionnelles.

d) Articles 3, 4 et 5 : Fonctionnement du GAL : missions, convocation et fréquence

L'article 3 prévoit les 4 missions principales d'un GAL :

- La sélection des projets,
- La modification de la maquette financière et de la stratégie,
- Le suivi financier,
- L'évaluation de la mise en œuvre.

L'article 4 oblige une fréquence de Comité de sélection **d'au moins une fois par an**.

Enfin, l'article 5 rappelle la méthode de convocation des séances :

- La date est transmise au moins 3 semaines avant.
- La convocation est transmise une semaine avant avec le dossier, composé de l'ordre du jour et des fiches projets.

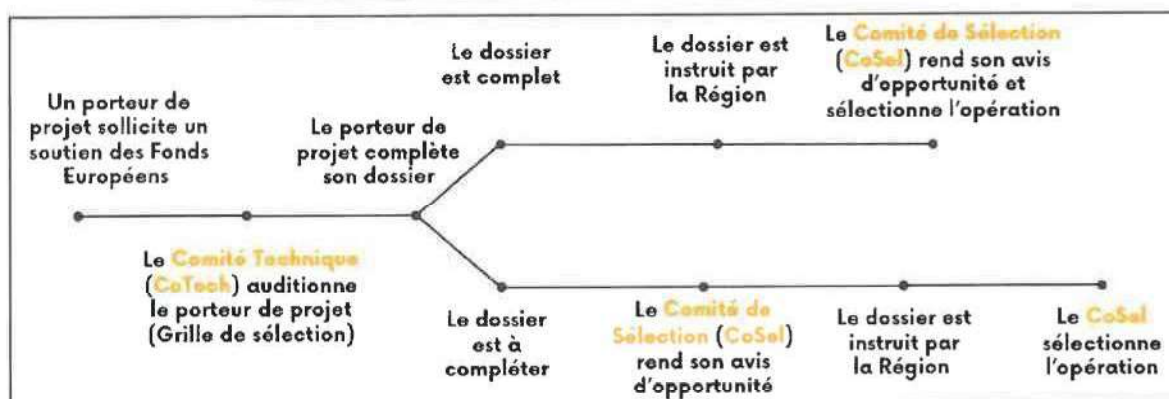
e) Article 6 : Fonctionnement du GAL : La procédure de sélection des dossiers

Avant de présenter le schéma de la procédure, François d'Arlot explique le rôle et la distinction entre le Comité de Sélection et le Comité technique :

- **Le Comité de Sélection** : Composé de 24 membres et les suppléants, répartis à part égale entre un collège public composé d'élus et un collège privé composé de socio-professionnels du territoire, l'organe de gouvernance du Groupe d'Action Locale a pour mission de mettre en œuvre la stratégie en sélectionnant les projets en cohérence avec cette dernière. Le GAL est également chargé d'adapter et de faire évoluer cette stratégie en fonction des besoins du territoire.
- **Le Comité Technique** : Constitué de membres du Comité de sélection et de techniciens selon leur expertise, il a pour but d'auditionner les porteurs de projet et de proposer une première évaluation du projet. A l'issue de l'audition, les membres du Comité Technique devront noter le projet afin de permettre aux membres du Comité de Sélection d'émettre une décision en plénière.

Puis est présentée la procédure de sélection des opérations au sein du GAL HLA.

Schéma représentant la procédure de sélection du GAL



f) Article 9 : La grille de sélection

La grille de sélection est présentée ainsi que les six thématiques qui la composent et serviront de base à l'évaluation du projet :

- Innovation,
- Transition écologique,
- Travail en réseau,
- Gouvernance,
- Cohésion sociale,
- Capacité de réalisation.

Un extrait de la grille est affiché pour la détailler. Pour qu'un projet soit sélectionné, il devra obtenir une note d'au moins 12/30.

La grille de sélection est validée par les membres du GAL ainsi que le règlement intérieur.

4. Présentation de la stratégie pour la programmation 21-27

François d'Arlot présente la stratégie. Les informations relatives aux fiches-actions sont synthétisées, les membres disposant d'une version exhaustive dans leur dossier.

Monsieur Jérôme Baylac s'interroge sur les difficultés que certaines opérations communales vont rencontrer avec l'instauration des seuils planchers FEDER. François d'Arlot confirme que certaines opérations soutenues jusqu'à présent ne pourront plus être accompagnées, sauf en faisant un montage en « Chef de file » (groupement de projet) pour franchir le seuil de 25 000 €.

Madame Renée Rioux questionne la non-éligibilité des dépenses matérielles sur la deuxième fiche-action. François d'Arlot précise que seule la fiche-action 1 se concentrera uniquement sur les dépenses immatérielles. La fiche-action 2 pourra soutenir des dépenses de petits travaux et d'investissements modérés comme des équipements et de l'aménagement.

Enfin, il est demandé aux membres du Comité de Sélection de choisir deux axes thématiques pour lesquels ils souhaitent participer au Comité Technique.

5. Témoignages de porteurs de projet de la programmation 14-20

Afin de conclure cette séance, trois porteurs de projets de la précédente programmation présentent leurs opérations soutenues par le FEADER :

- **Jérôme Baylac-Domengetroy**, Président de la Communauté des communes du Pays Morcenais.
Opération : "Ingénierie Transition écologique"
- **Philippe Sartre**, Maire de la Commune de Garein.
Opération : "Étude aménagement de logements temporaires"
- **Lorenzo Barrail**, Gérant de la société "La Pesée".
Opération : "Mise en place d'une recyclerie de déchets plastiques à but de conception de mobilier".

Fait à Sabres le 24 juillet 2024

Le Président du GAL Haute Lande Armagnac,
Philippe Latry

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

CONTACT



**Pour toute question,
contactez l'équipe Europe du GAL :**

Animateur

François d'Arlot
06.02.09.81.45
leader@pole-haute-lande.org

Gestionnaire

Nathalie Lalanne
05.58.04.12.12
n.lalanne@pole-haute-lande.org



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Pôle
Haute
Lande